

# L'AMIDU FEUILLE

## DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. IV. MONTREAL, MERCREDI, 20 AVRIL, 1836. NO. 79

### Almanac des Affaires.

**H. C. M'LEOD**  
No. 63 Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice, a continuellement à vendre.  
Un assortiment considérable de papeterie, livres, bijoux d'enfants et bijoux en porcelaine.  
13 avril 1836. 1y

**NICKLESS ET GRAHAM,**  
**MAGASIN DE PAPETERIE,**  
Manufacturiers de Livres de Compte et Releures.  
PLACE D'ARMES.  
16 avril, 1836. 1y

**ENOS FOLSOM,**  
**Libraire, Papeter et Relieur,**  
Au coin des rues Notre-Dame et St. François-Xavier.  
16 avril, 1836. 1y

**TOMBEAUX.**  
Le Soussigné offre de sincères remerciements au public pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'annoncer qu'il a un assortiment de TOMBEAUX, PIERRES et MARBRES pour inscriptions, etc. qui seront toujours prêts et à des prix extrêmement bas.  
**JOHN SUTTIS,**  
Rue St. Charles Bonumée.  
16 avril, 1836. 1y

**JOHN SMITH.**  
Sculpteur, Doreur et Manufacturier de Miroirs, Cadres d'Images et de Tableaux.  
Grande Rue du Faubourg Québec, près de la Place Dalhousie.  
Les anciens tableaux nettoyés.  
13 avril 1836. 1y

**JOHN P. ASHTON.**  
Manufacturier et Marchand de Chapeaux en Gros et en Détail.  
Pelletteries de toutes les qualités.  
Magasins No. 174 rue St. Paul, Vieux Marché, et No. 4 Place d'Armes.  
Le plus haut prix du marché pour toutes espèces de pelletteries.  
13 avril 1836. 1y

**ORGUES.**  
**M. JOSEPH JACOTELLE,** fils, successeur de feu M. J. B. Jacotelle, facteur d'Orgues, informe messieurs les marguilliers et le public en général qu'il continuera toujours sa manufacture d'ORGUES d'EGLEISE et de tout autre genre. Il se transporter dans les paroisses où l'on voudra bien l'appeler pour réparer, accorder et raccommoder les orgues. Il ose espérer qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement qu'il a reçu dans cette branche.  
13 avril, 1836. 1m

**ORGUES.**  
**M. FAY FACTEUR D'ORGUES,** informe MM. les Curés et Marguilliers et le public en général, qu'il a laissé son ancienne résidence, au Côteau Baron, et qu'il a établi son atelier dans une place centrale, située sur la grande rue du faubourg St. Laurent, près du marché, (maison voisine de M. Riddell) où il sera toujours prêt à recevoir des ordres pour la confection d'ORGUES d'EGLEISE, ORGUES de Chambre, à clavier et à cylindre, etc. Il se transporter dans les différentes paroisses, où l'on voudra bien l'appeler, pour réparer et accorder les orgues. Il se flatte qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement qu'il a reçu dans cette branche.  
9 avril 1836. 3m.

### Marchands Tailleurs.

**FRANCIS METZLER,**  
**MARCHAND TAILLEUR.**  
RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER,  
Vis-à-vis la Banque de la Cité.  
16 avril, 1836. 1y

**Epiciers.**  
**EDWARD MOORE,**  
**EPICIER EN GROS ET EN DETAIL,**  
Au coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel, LIQUEURS, VINS, etc.  
16 avril, 1836. 1y

**R. HICKS & Co.**  
**EPICIER EN GROS ET EN DETAIL,**  
Au coin des rues Notre-Dame et St. François-Xavier.  
LIQUEURS VINS, etc.  
16 avril, 1836. 1y

### Marchands de Liqueurs.

**ALFRED B. TOWNLEY,** a l'honneur d'annoncer aux citoyens de Montréal et des environs, qu'il ouvrira un MAGASIN d'EPICERIES de LIQUEURS, VINS, etc. MARDI, le 26 avril, dans les magasins présentement occupés par M. FARQUHAR, No. 90, rue Notre Dame; il y aura constamment un assortiment considérable de marchandises en ce genre de la meilleure qualité.  
Les vins et les liqueurs seront de la première qualité, et les prix seront très modérés.  
13 avril, 8f

### MEDICALL HALL.

Presque vis-à-vis le Palais de Justice, Rue Notre-Dame.  
On y trouve toute espèce de Médicaments, huiles, peintures et couleurs, en gros et en détail.  
13 avril 1836. 1f

### CARTER ET MACDONALD,

APOTICAIRES ET CHIMISTES,  
(Successeurs de J. Beckett et Co.)  
No. 127 Rue St. Paul.  
13 avril 1836. 3m

### MEAD, MOTT & Co.

Manufacturiers de Harpes et Pianos, Marchands de Musique et d'Instrumens.  
No. 59, rue Notre-Dame.  
16 avril, 1836. 1y

### HOTEL BASCO.

**CET ETABLISSEMENT,** nouvellement bâti, le plus considérable dans le Canada, ayant plus de CENT APPARTEMENTS meublés avec élégance, est toujours prêt à recevoir les VOYAGEURS ou les PENSIONNAIRES qui voudront bien l'honorer.  
13 Avril 1836. 6f.

### A VENDRE.

**UNE TERRE** située sur l'île Perrot de 40 arpents de profondeur sur trois arpents de front, avec une jolie maison, écuries, grange et autres bâtiments sus-constructs. Cette terre est située dans l'Anse aux Sables, Cascades.  
Une autre terre située à St. Polycarpe, de trois arpents de front sur 20 arpents de profondeur, avec la promesse de 21 arpents d'augmentation. Une maison, grange, écuries et autres bâtiments sus-érigés.  
Cette terre est excellente.  
S'adresser pour les conditions à **ANDRE LEGER dit PARISIEN,** A l'île Perrot Paroisse de Ste. Anne.  
13 mars 1836. 3s.

### BUREAU DE POLICE.

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné que toute personne qui se propose de faire une demande pour obtenir une licence pour tenir un berger doit signifier son intention de la faire par écrit, au Bureau des Greffiers de la paix, au Palais de Justice de cette ville, le, ou avant le 20e jour d'Avril prochain, afin que les Juges de Paix puissent dans la Cour des Sessions de Quantier, alars prochaines, décider à qui des licences seront accordées pour la présente année.  
Les supplians doivent désigner la maison et la rue où ils se proposent d'établir de semblables Auberges.  
Par Ordre des Magistrats réunis en Session Spéciale.  
**DELISLE & DELISLE,**  
Greffiers de la Paix.  
Montréal, 29 mars, 1836.  
Tous les journaux publiés en cette ville, sont priés d'insérer l'AVIS ci-dessus jusqu'au 20 avril prochain.

### Jardiniers.

**JOHN DONNELLAN,** offre en vente, à Son magasin, No. 238, rue St. Paul, vis-à-vis l'Exchange Coffee house, GRAINES de JARDIN ARBRES FRUITIERS, etc. etc.  
16 Avril 1836. 1y

**A VENDRE** au JARDIN BOTANIQUE de **GUILBAULT,** Graines de Jardin garanties, de la récolte de 1835.  
Côte à Barron.  
16 Avril 1836

### Hotels, Pensions, Confiseurs.

**HOTEL DE SWORD.**  
Au coin des Rues St. Gabriel et Notre-Dame.  
13 avril 1836. 6m

**HOTEL DE ORR.**  
Presque vis-à-vis le Palais de Justice, Rue Notre-Dame.  
13 avril 1836. 1y

**UNION HOTEL.**  
**LOUIS PRIVAT,**  
No 1 Place d'Armes, Montréal.  
16 Avril 1836. 1f.

**HOTEL DE S. BOYD**  
Rue, Notre, Dame, près de la rue St. GABRIEL.  
18 Avril, 1836. 1y

### COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 25 JUILLET.—AFFAIRE FIESCHI.  
(Deuxième audience.)—Séance du 21 janvier  
PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.  
(Suite.)

D. D'après l'ordre qu'elle avait reçu de Morey, la fille Lassave alla passer quelques instans chez la fille Dauvat, rue Meslay, puis elle revint sur le boulevard, et elle vint aperçu à peu de distance de chez vous, assis avec Morey sous la tente d'un café, du côté des théâtres, et buvant de la bière. Ne la vîtes vous pas vous-même à ce moment là et ne vîntes vous pas lui parler?—R. Oui, Monsieur. J'étais entre le théâtre de la Gaîté et Franconi, en dehors, sous la tente; je vis passer Nina; je dis: pauvre femme, mon crime va te laisser orpheline; je ne puis m'empêcher d'aller à elle, je lui dis: va m'attendre chez Annette. Elle s'en alla; elle n'était pas trop contente.  
D. Vers trois heures, le même jour, n'êtes-vous point allé, suivant votre promesse, retrouver la fille Lassave chez la fille Boequin?—Oui, Monsieur.

D. A peine arrivé, n'avez-vous pas prétexté des affaires pour vous en aller? Ne témoigniez-vous pas une vive impatience; n'avez-vous pas la figure encore plus sombre et plus altérée que la veille?—Quel est le gremlin, l'homme dans ma position, position bien triste, sachant ce que j'avais à faire le lendemain, qui n'eût pas été ainsi? Comment vouliez-vous que je fusse joyeux? Je n'étais pas content.

Fieschi rend compte du forage des canons qui n'avaient pas de lumière, Boireau lui fournit le forêt nécessaire au percement, il ne savait pas à quel usage le forêt était destiné. Pressé de questions sur ce point, Fieschi dit: «Je serais bien coupable de dire que Boireau était au courant de cette affaire; je regarderais cela comme un crime plus grand peut-être que celui par lequel 40 personnes ont été tuées ou blessées.»

M. LE PRÉSIDENT.—Je ne vous demande que la vérité, quand vous pouvez dire quelque chose de favorable à l'un de vos co-accusés, vos paroles sont acceptées avec plus de satisfaction, sans doute, que lorsque vous en prononcez qui leur sont défavorables.

FIESCHI.—Je demande pardon à M. le président. Je ne dis pas que M. le président me provoque; mais je répète que je serais coupable de dire que Boireau avait connaissance de cela. Je n'accuse pas la cour de provoquer. Vous voulez juger en conscience; des hommes comme vous n'obéissent pas à des sentimens de vengeance, vous me demandez la vérité, je vous la dis; j'ai fait mon aveu et je suis content de l'avoir fait.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez raison d'avoir cette confiance dans la cour, et c'est pour vous la donner plus entière encore que je fais cette observation, que vous avez entendue parfaitement.

D. La machine confectionnée, les canons de fusils achetés, il vous manquait encore pour consommation le crime de la poudre et des balles; qui est-ce qui vous les a procurés?—R. C'est Morey.

D. Quel jour et à quelle heure Morey vous a-t-il apporté cette poudre et ces balles?—R. Le 27, vers cinq heures du soir.

D. N'est-ce pas le même jour que les canons de fusil ont été chargés?—R. Oui, monsieur.

D. Qui est-ce qui les a chargés?—R. Moi et Morey, mais en partie Morey les a tous chargés.

D. Combien de temps cette opération a-t-elle duré?—R. Elle a duré long-temps jusqu'à neuf heures du soir, soit pour chevalier la machine, soit pour tout disposer.

D. A quelle heure Morey est-il descendu de chez vous?—R. Sur les neuf heures et quelques minutes.

D. Vous appelez-vous si en le reconduisant, vous avez rencontré sur l'escalier quelques-unes des personnes qui habitaient la maison?—R. Oui, nous avons rencontré une dame; mais c'est une chose convenue; lorsqu'on se mêle d'affaires aussi graves, on cherche toutes les ruses. Morey avait soin de mettre son mouchoir devant sa figure comme s'il avait envie de se moucher. Il avait soin de sortir le ruban de la décoration de juillet. Au lieu de présenter sa figure, il tournait plutôt le dos. Il est possible que cette dame ne l'ait pas reconnu; Je l'ignore.

Fieschi raconte que Boireau lui apporta le 27 au soir que Pepin l'avait envoyé sur le boulevard, à sa place, pour passer à cheval afin de servir de point de mire à la machine. Boireau me dit cela, et ajouta: Tu vois bien que je suis au courant de ton affaire. Tu ne me l'aurais pas dit; je croyais-tu donc capable de te vendre à la police? J'eus alors les bras coupés. Comment, dis-je,

Pepin l'a confié une affaire aussi grave? Il me fit des protestations, mais j'étais fort embarrassé. Je restai avec Boireau jusqu'à 11 heures.

D. Ainsi, c'est de cette époque seulement que vous ditez la complicité de Boireau?—R. Oui, monsieur, il savait ne rien de ma part. Il paraît que Pepin lui avait confié l'affaire auparavant.

D. Où êtes-vous allé le 27 juillet à onze heures du soir, après que Boireau vous eût quitté?—R. J'accompagnai Boireau jusqu'à la rue Sainte-Martin, et je rentrai chez moi. Certes, je n'y trouvais pas un sommeil bien paisible.

D. Le 23 juillet, de grand matin, n'êtes-vous point allé chez Sorba, Corse comme vous, et ne lui avez-vous pas proposé de servir de second dans un duel? Quel motif aviez-vous de faire cette proposition à Sorba, dans un moment où il ne semblait pas naturel que vous fussiez disposé à avoir une affaire de cette sorte sur les bras?—R. Un homme, dans la position où je me trouvais, que la cour me pardonne l'expression, s'accroche à un chien. Si Sorba eût été un homme de nature à m'en imposer, un homme qui pût m'inspirer de la confiance, je lui aurais dit que j'étais dans une triste position. Mais je ne voyais là qu'un jeune homme qui ne méritait pas ma confiance.

J'allai chez Sorba pour trouver une distraction; je le regardai en face disant en moi-même: Tu es trop homme. Si j'avais eu seulement de quoi m'en aller, j'aurais abandonné tout le mobilier. Si Janot était arrivé, j'aurais remboursé Morey et Pepin; je lui aurais dit: Cessez de conspirer contre l'Etat... vous n'en êtes pas dignes. (Mouvement général.) Sorba ne m'inspira pas assez de confiance; il me fallait un prétexte pour justifier ma démarche. Je lui parlai de ce prétendu duel. Sorba me dit: Vous savez que vous avez la main malheureuse. Il but un canon, et moi un sou de cacis chez le marchand de vin du coin de la rue Charlot.

Le 25 juillet au matin, entre neuf et dix heures je revis Boireau sur le boulevard; il était accompagné de quelques personnes que je ne connaissais pas, il me quitta d'une trentaine de pas environ; et il me dit nous sommes tous prêts; toi, vas à ton affaire, nous serons à notre poste. Je m'en fus chez moi; je devais 5 fr. à M. Trevaux; j'allai le payer; s'il m'arrive malheur, me dis-je je ne veux pas qu'il perde les 5 fr.

D. Boireau ne se plaignait-il pas du défaut de générosité de Pepin, qui, la veille, lorsqu'il l'avait envoyé à sa place sur le boulevard, ne lui avait offert ni un verre d'eau-de-vie ni une pièce de cent sous, et n'acceptait-il pas vingt sous que vous lui donniez?—R. Boireau avait bien dit le matin que Pepin n'était pas généreux, il ne m'apprenait rien de nouveau en me disant cela; Pepin ne m'a jamais offert un verre d'eau-de-vie, et cependant n'a rien à soi dans des circonstances pareilles.

Je mis la main à la poche, je lui donnai vingt sous.

Le 28 juillet, dans la matinée, je vis Morey dans la rue Basse, en face de la maison qui porte sur le boulevard le n. 52. Morey m'avait donné rendez-vous à cet endroit, à Montréal, chez le restaurateur Bertrand, où nous avions déjeuné avec Pepin. Lorsque je le vis, je lui dis adieu, c'était dans mon cœur pour toujours... Après une pause... Je n'en exécutai pas moins mon projet.

M. LE PRÉSIDENT. Au moment où vous étiez convenu de ce rendez-vous, Morey ne vous avait-il pas dit: «Nous f... le feu aux barrières et dans la banlieue, nous briserons les télégraphes et nous verrons?—R. Nous devions nous sauver par la barrière de Montréal, après l'événement. Morey me dit: «Lorsque notre affaire sera faite, que tout sera démolé, nous nous enfuirons; alors nous mettrons à bas les télégraphes, nous mettrons le feu aux granges de la banlieue; les gardes nationaux de la banlieue viendront pour donner secours à leurs maisons, à leurs familles, et nous mettrons tout en déroute. (Mouvement général dans l'auditoire.) Moi, je ne dis rien à cette phrase.

D. A cette époque-là, aviez-vous renoncé à l'idée d'un passeport à l'étranger?—R. J'étais forcé de rester. Si j'avais eu le moyen de passer à l'étranger, j'y aurais passé, parce que j'étais indigné, voyant que moi, Fieschi, j'étais si avancé avec des particuliers qui voulaient me faire tirer les marrons du feu. (Sensation.) Il faut dans cette affaire que chacun en ait sa part. Je me plaindrais aussi bien du gouvernement que je me plaindrais de mes complices, comme aussi je leur rendrais justice s'ils le méritaient. (Hilarité.) Fieschi sourit en jetant à droite et à gauche les yeux sur Morey et sur Pepin.)

Morey, c'est mon complice, Pepin aussi, je ne veux pas charger l'un que l'autre. Pepin disait: Lorsque le gouvernement sera renversé... mon brave vous serez récompensé. Je le regardai avec indignation et je lui dis: moi, ne vous en inquiétez pas. Je n'osai pas trop faire d'observations, parce qu'il était grand auprès de moi qui suis très petit, car il est propriétaire et industriel, et moi j'étais dénué de tout, je n'avais pas deux sous pour me faire faire la barbe. Pepin disait de grandes phrases; je lui répondis: mais lorsque le roi ne sera plus, lorsque ses enfans ne seront plus, nous aurons la guerre civile dans notre pays. Croyez-vous pouvoir renfermer le gouvernement dans une tabatière? Non, il y aura des coups de fusils de tirés de tous les côtés. Quant à vos proclamations, ajoutai-je, et ce que l'on entend promettre au peuple, je ne m'en mêle pas. Je suis soldat, je me mettrai à la tête de cent ou deux cents hommes; j'ai toujours été sans ambition, c'est-à-dire sans ambition de places; mon ambition a été la gloire. On peut-être bon soldat sans être grand académicien.

Je dirai à ces deux cents hommes: Voici ce que j'ai fait, et ce que peuvent attester tous ceux qui ont servi avec moi sous le grand Napoléon. Si, parmi ces deux cents hommes, il en est un plus capable, je lui céderai le pas; sans quoi, je m'enfonce du commandement. Il nous restait en effet à combattre l'étranger du Rhin et les Cosaques, qui sont jaloux de notre patrie. Le Français est le peuple plus brave, son premier élan est de tout cœur; il n'a qu'un défaut, et la cour ne pardonnera de le dire, c'est qu'il est changeant.

Voilà pourquoi tous les peuples sont jaloux des Français, soit pour la civilisation, soit pour l'héroïsme. Morey et Pepin répondirent: Bah!... Je reviens sur mes pas, j'y reviens à ma cause, vous êtes mes juges, vous me condamnez comme un homme coupable, mais pas comme un assassin; la vertu, l'humanité, sont des lois auxquelles je ne manquerai jamais.

Après cette conversation Pepin ne me dit plus rien. Morey me dit: «Un instant, lorsque nous serons les vainqueurs, ferons-nous? » Je répondis: «Vous vous arrangerez comme vous voudrez; mais nous avons enfilé la route devant nous, le passé n'est plus en notre pouvoir, le présent seul est dans notre domaine, et l'avenir, Dieu le sait.»

Morey ajouta: une fois que le gouvernement sera renversé, il faut que tout le monde soit heureux. Je vous demande, repris-je alors, si la chose est possible? Il y aura toujours des voleurs, des filous, des paresseux, des ivrognes. La nation sera riche, reprit Morey, parce qu'à l'égard de tous les hommes qui ont fait leur fortune sous l'empire, nous examinerons leur fortune, on leur dira: Tu avais 100 mille francs, tu as gagné 100 mille francs, encore de plus après l'empire, gardes-les; mais ceux qui auront amassé un million, nous leur laisserons 300 mille francs, et le reste sera joint aux biens nationaux. (Légère hilarité; conversations particulières.)

Morey ne parla plus d'être heureux après cette observation. Son bonheur à lui était de tirer des coups de fusil, c'est un homme très adroit au tir, beaucoup plus que moi; je ne voudrais pas attendre un coup à 150 pas; il disait quelquefois; si un tel tombait au bout de mon canon de fusil, je ne chargerais de son affaire. Revenons à Pepin. Il disait; ceux qui sont de l'ancienne monarchie ou de la monarchie actuelle doivent tomber les uns comme les autres, il faut que leurs têtes roulaient dans les rues comme les pavés. (Nouveau mouvement.) Je répondis; le sang demande le sang; voyez dans mon pays lorsqu'un homme en a tué un autre toute la famille prend sa vengeance. Il en sera de même dans notre patrie: tout sera dans la confusion. Voilà ce que je dis à Pepin.

Fieschi parle ici du passeport que Morey lui avait promis. J'étais, dit-il, dans la dernière misère, plus à plaindre que le chien qui cherche sa nourriture au coin des rues. Un autre à ma place serait devenu fou à lier devant tout le monde, ou bien aurait été méchant à tout bouleverser; un autre se serait jeté à la fenêtre... Moi, pas du tout. Je suis devenu l'assassin de trente personnes. Malheureusement la perte d'un homme comme moi ne rendra pas la vie à mes complices. L'audience est suspendue depuis trois heures quarante minutes jusqu'à quatre heures. Pendant cet intervalle on fait placer l'accusé Morey dans un fauteuil en face de la cour.

diverses sommes, et particulièrement sur celle de 218 fr. 50 c. qui si elle n'est par la répétition de celle qui est inscrite deux fois sur recto de cette feuille, et dont vous avez déjà rendu compte, pourrait exprimer qu'une somme de 21,850 francs vous aurait été payée?—R. Comment! vous avez dit 21,000 fr.?

D. On lit les chiffres 218 50; il est possible que la virgule ait été oubliée, et que cela signifie 218 fr. 50 centimes?—R. La virgule aura été certainement oubliée, ou bien se sera effacée par le séjour du carnet dans les latrines.

D. Sur le recto de la dernière feuille votre carnet, on lit: Requ 2190.

Pouvez-vous donner l'explication de cette somme?—R. En voilà encore une! (On rit.) Ce sont des choses dont moi seul j'aurais pu donner l'explication, mais qui me sont sorties de la mémoire.

D. A combien évaluez-vous les sommes qui vous auraient été remises par Pepin et par Morey, depuis le mois de mars jusqu'à la fin de juillet, en vue de l'attentat que vous deviez commettre?—R. 230 fr. au plus, je ne puis me rappeler jusqu'à une obole.

D. Il est difficile d'admettre que pour un intérêt aussi minime, vous vous soyez décidé à commettre un pareil attentat. Si vous n'avez reçu, en effet, que 500 fr.; la promesse de sommes beaucoup plus considérables ne vous avait-elle pas été faite, ou bien des espérances d'une autre nature ne vous avaient-elles pas été données? N'aurait-il pas été souvent question, entre Pepin, Morey et vous, soit de leurs prétentions personnelles, soit des récompenses auxquelles vous pourriez prétendre en cas de succès?

N'aurait-il pas été également question entre vous des mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour tirer parti de l'attentat après qu'il aurait été consommé?

Vous étiez-vous quelquefois entretenu avec Pepin et Morey des ravages que devait causer votre machine, que vous disaient-ils à ce sujet? Quelque aveugle que fût leur haine contre le roi, n'ont-ils pas au moins montré quelque hésitation à la pensée de commettre tant de crimes dans un seul, d'immoler tant de victimes innocentes, et d'ajouter au deuil de la patrie tant de douleurs privées?

Vous même, au moment de commettre l'attentat que vous avez combiné depuis si long-temps, n'avez-vous pas été effrayé de la scélératesse de l'action dont vous alliez vous rendre coupable, et n'ont-ils pas au moins pendant quelques secondes, reculé devant la responsabilité d'un tel fait.

Serait-ce un préjugé fatal, une fausse et criminelle honte, et la crainte de manquer à une parole donnée qui auraient triomphé de cette horreur passagère du crime que vous dites avoir éprouvée?

Les déclarations que vous avez faites dans l'instruction, et que vous avez renouvelées aujourd'hui sont bien graves; elles sont telles, qu'elles doivent attirer sur la tête des hommes qui sont placés à côté de vous sur ces bancs, l'animadversion de leurs concitoyens et toute la sévérité des lois. Je dois, vous demander, encore une fois, si vous persistez dans ces déclarations.

Persistez-vous également dans tous ces aveux en ce qui vous concerne personnellement?—R. Je parle ici pour mon compte; je ne cherche pas à blanchir mon affaire, c'est impossible je suis décidé à boire le calice jusqu'à la lie. J'avais fait des réflexions, mais je ne les ai pas communiquées à mes complices qui, de leur côté, ont gardé le silence sur ce sujet. Souvent je songeais à ma triste position. Je m'expliquerais lors que la cour m'accordera deux minutes après le début de mes aveux.

D. Persistez-vous dans vos déclarations?—R. Fieschi (levant les deux mains, et d'un ton solennel.) Oui, Monsieur le président, j'y persiste, et j'en jure sur le tombeau de mon père.

M. LE PRÉSIDENT. Ayez-vous.

L'audience est suspendue depuis trois heures quarante minutes jusqu'à quatre heures. Pendant cet intervalle on fait placer l'accusé Morey dans un fauteuil en face de la cour.

M. LE PRÉSIDENT. L'audience est ouverte. Avant de passer à l'interrogatoire de Morey, j'ai encore quelques questions à adresser au premier accusé. Fieschi, vous avez parlé de deux évadés de Sainte-Pélagie qui ont couché chez Bescher, savez-vous leurs noms?

FIESCHI. Je sais que deux des évadés ont couché chez Bescher, mais on ne m'a pas dit leurs noms.

D. Vous aviez donc des relations avec Bescher?—R. Non, monsieur, je l'ai su de Morey.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à l'interrogatoire de Morey.

Quelle explication avez-vous à donner sur ces

diverses sommes, et particulièrement sur celle de 218 fr. 50 c. qui si elle n'est par la répétition de celle qui est inscrite deux fois sur recto de cette feuille, et dont vous avez déjà rendu compte, pourrait exprimer qu'une somme de 21,850 francs vous aurait été payée?—R. Comment! vous avez dit 21,000 fr.?

D. On lit les chiffres 218 50; il est possible que la virgule ait été oubliée, et que cela signifie 218 fr. 50 centimes?—R. La virgule aura été certainement oubliée, ou bien se sera effacée par le séjour du carnet dans les latrines.

D. Sur le recto de la dernière feuille votre carnet, on lit: Requ 2190.

Pouvez-vous donner l'explication de cette somme?—R. En voilà encore une! (On rit.) Ce sont des choses dont moi seul j'aurais pu donner l'explication, mais qui me sont sorties de la mémoire.

D. A combien évaluez-vous les sommes qui vous auraient été remises par Pepin et par Morey, depuis le mois de mars jusqu'à la fin de juillet, en vue de l'attentat que vous deviez commettre?—R. 230 fr. au plus, je ne puis me rappeler jusqu'à une obole.

D. Il est difficile d'admettre que pour un intérêt aussi minime, vous vous soyez décidé à commettre un pareil attentat. Si vous n'avez reçu, en effet, que 500 fr.; la promesse de sommes beaucoup plus considérables ne vous avait-elle pas été faite, ou bien des espérances d'une autre nature ne vous avaient-elles pas été données? N'aurait-il pas été souvent question, entre Pepin, Morey et vous, soit de leurs prétentions personnelles, soit des récompenses auxquelles vous pourriez prétendre en cas de succès?

N'aurait-il pas été également question entre vous des mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour tirer parti de l'attentat après qu'il aurait été consommé?

Vous étiez-vous quelquefois entretenu avec Pepin et Morey des ravages que devait causer votre machine, que vous disaient-ils à ce sujet? Quelque aveugle que fût leur haine contre le roi, n'ont-ils pas au moins montré quelque hésitation à la pensée de commettre tant de crimes dans un seul, d'immoler tant de victimes innocentes, et d'ajouter au deuil de la patrie tant de douleurs privées?

Vous même, au moment de commettre l'attentat que vous avez combiné depuis si long-temps, n'avez-vous pas été effrayé de la scélératesse de l'action dont vous alliez vous rendre coupable, et n'ont-ils pas au moins pendant quelques secondes, reculé devant la responsabilité d'un tel fait.

Serait-ce un préjugé fatal, une fausse et criminelle honte, et la crainte de manquer à une parole donnée qui auraient triomphé de cette horreur passagère du crime que vous dites avoir éprouvée?

Les déclarations que vous avez faites dans l'instruction, et que vous avez renouvelées aujourd'hui sont bien graves; elles sont telles, qu'elles doivent attirer sur la tête des hommes qui sont placés à côté de vous sur ces bancs, l'animadversion de leurs concitoyens et toute la sévérité des lois. Je dois, vous demander, encore une fois, si vous persistez dans ces déclarations.

Persistez-vous également dans tous ces aveux en ce qui vous concerne personnellement?—R. Je parle ici pour mon compte; je ne cherche pas à blanchir mon affaire, c'est impossible je suis décidé à boire le calice jusqu'à la lie. J'avais fait des réflexions, mais je ne les ai pas communiquées à mes complices qui, de leur côté, ont gardé le silence sur ce sujet. Souvent je songeais à ma triste position. Je m'expliquerais lors que la cour m'accordera deux minutes après le début de mes aveux.

D. Persistez-vous dans vos déclarations?—R. Fieschi (levant les deux mains, et d'un ton solennel.) Oui, Monsieur le président, j'y persiste, et j'en jure sur le tombeau de mon père.

M. LE PRÉSIDENT. Ayez-vous.

L'audience est suspendue depuis trois heures quarante minutes jusqu'à quatre heures. Pendant cet intervalle on fait placer l'accusé Morey dans un fauteuil en face de la cour.

M. LE PRÉSIDENT. L'audience est ouverte. Avant de passer à l'interrogatoire de Morey, j'ai encore quelques questions à adresser au premier accusé. Fieschi, vous avez parlé de deux évadés de Sainte-Pélagie qui ont couché chez Bescher, savez-vous leurs noms?

FIESCHI. Je sais que deux des évadés ont couché chez Bescher, mais on ne m'a pas dit leurs noms.

D. Vous aviez donc des relations avec Bescher?—R. Non, monsieur, je l'ai su de Morey.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à l'interrogatoire de Morey.





LE PRIX COUTANT. Les sousignés disposent au Prix Coutant... U. BOUDREAU & Co.

DE GRÉ A GRÉ. 20 CABLES pour radeaux. CUVILLIER & FILS.

Vitres, Huile, Peinture, etc. 100 paniers vitres à couronne No. 123... WILLIAM WILKINFIELD.

LES Sousignés en addition à leur présent assentiment attendent d'Europe par les navires... JOHN T. BADGLEY & Co.

VENDEUR, par les Sousignés: CUIVRE, fonds d'Allembe, de 27 à 70... HART, LOGAN & Co.

BUREAU GÉNÉRAL D'AGENCE. On y reçoit en dépôt toute espèce de marchandise... M. EUGENE BERGONZIO.

300 MEULES FRANÇAISES supérieures à vendre. S'adresser au bureau de Messrs 11 JONES & Co.

PAR VENTE DE GRÉ A GRÉ. 42 paniers Champagne, 1er qualité... A. J. CUVILLIER.

A VENDRE. 400 LIVRES CARACTÈRES A IMPRIMER... JONES & Co.

VENTE REMISE. La vente des MEUBLES DE MENAGE, etc. qui devait avoir lieu... BETHUNE & Co.

RUE NOTRE-DAME, No. 85. Le Sousigné vient de recevoir et offre en vente... J. O. BROWN.

A LOUER, un MAGASIN situé dans la rue Notre-Dame... A. WEBSTER.

A VENDRE, 100 tasses beurre de Kamouraska, qualité supérieure... T. FOLLETT.

L'INSTRUCTION DE CHAMBLY POUR L'ÉDUCATION DES FILLES... Chamblay, 4 nov. 1835.

A LOUER, possession au 1er mai prochain, la MAISON occupée par Madame Glemow... M. R. P. Hanson.

La MAISON en pierre à trois étages, située rue du Prince, Faubourg Ste-Anne... J. H. LAMPE.

Le plus grand et le meilleur Trésor... LA SANTÉ PRÉSERVÉE - OU PERDUE - RESTAURATION.

SONT maintenant offerts pour le bénéfice du public, par le propriétaire... HART, LOGAN & Co.

CHATEAU ST. LOUIS, Québec, le 28 Mars, 1835. Le Secrétaire Principal d'Etat de Sa Majesté... S. W. WILCOFF.

Extrait d'un certificat de M. James Constock Aitem, de la Gazette de Ballston Spa.

Extrait d'un certificat de Madame Powell, épouse de l'honorable Juge Powell, du comté de Saratoga.

ANN POWELL. Milton, octobre 3 1834. A vendre par MM. CARTER et McDONALD...

W. WEST, ci-devant du MOUNT-PLEASANT-HOTEL, chemin Ste. For. près Québec, informe respectueusement... JAMES LOGAN.

A VENDRE OU A LOUER. UNE MAISON et JARDIN magnifique situés chemin Papineau... FRANCIS RETZLER.

A LOUER, possession au 1er mai, cette superbe MAISON à trois étages, située rue St. Jacques... M. A. REIGNER.

Fonderie en Caractères d'Imprimerie. M. T. GURIN étant arrivé de New-York avec toutes les machines nécessaires...

PLAIN LETTER. To Line Nonpareil double shaded... ANTIQUE LETTER. Nonpareil Antique...

TITLE LETTERS. Agate, Title... BLACK LETTER. Minion Black...

SCRIPTS. Great Primer Script... GREEK. Nonpareil Greek...

SOLID FRACTIONS. Nonpareil Fractions... PIECE FRACTIONS. Bourgeois Fractions...

FLOWERS. Pearl Flowers... LEADS. From six to ten to a Pica.

CHATEAU ST. LOUIS, Québec, le 28 Mars, 1835. Le Secrétaire Principal d'Etat de Sa Majesté...

\$500 DE RECOMPENSE!!! NOTICE est donnée par le présent qu'une récompense de CINQ CENTS PIASTRES...

A LOUER, possession au premier mai prochain, la MAISON à deux étages, située rue Notre-Dame... JAMES LOGAN.

PIANO. Le sousigné informe respectueusement les habitants de Montréal et des environs... JOHNSON THOMAS.

A LOUER, un MAGASIN en bois, à deux étages, nouvellement réparé... A. RAMBAU.

A LOUER, possession au 1er mai, cette superbe MAISON à trois étages, située rue St. Jacques... M. A. REIGNER.

opriétaires de Terres dans les Townships de l'Est. Le Sousigné est autorisé par quelques capitaines qui désirent devenir acquéreurs...

FONDEUR DE CARACTÈRE D'IMPRIMERIE. PELL & BROTHER, ont transporté leur fonderie des Nos. 29 et 31 Gold à l'ancien...

Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, filets, entrelacs, compositeurs, vignettes... JONES & Co.

MANUFACTURE FRANÇAISE DE MEULES A MOULIN. Le propriétaire continue à tenir un assortiment de pierres à moulin de blocs à meules de première qualité...

CHANTIER A NAVIRES, au COURANT STE. MARIE, à LOUER; du 1er mai prochain, aura la boutique de forgeron et autres dépendances... JOHN FORSYTH.

COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRE POUR ASSURANCE CONTRE LE FEU. Cette Compagnie a été établie en Angleterre en 1796...

Branches de l'établissement LITHOGRAPHIQUE DE LONDRE TENU A MONTRÉAL, PAR BOURNE. Dessins, plans d'architecture, cartes d'armes, circulaires, titres de comptes, cartes unéraires, affiches et cartes d'affaires...

UN JEUNE HOMME qui a de bonnes recommandations désire se placer comme DOMESTIQUE à la campagne. S'adresser au bureau de l'Ami du Peuple...

ROBERT HOE & Co. Nos. 29 et 31, Gold street New-York. On a à vendre aux prix les plus modiques tout ce qui est nécessaire pour établir une imprimerie...

Desirable Lots à Bâti. A VENDRE, pour argent comptant, on a à vendre constituée, plusieurs LOTS DE PRIX, sur les rues Bleury, Sherbrooke, et la rue projetée de Beaubien...

MONSIEUR AUDY, à l'honneur de s'adresser aux élèves et amis du vénérable Messir Roquet pour les informés qu'ils peuvent se procurer son PORTRAIT en visitant son atelier...

MARCHANDISES SÈCHES. Le sousigné vient de recevoir par le navire Hampshire de Londres, un assortiment considérable de MARCHANDISES SÈCHES...

LECONS D'ESCRIME. M. HURIE, MAÎTRE D'ARMES, se propose de donner des leçons. S'adresser à son domicile, No. 11, Grand Rue du Faubourg St. Laurent...

Le sousigné reçoit par les vaisseaux du prin temps un assortiment général de PAPIER TERRES, qui vendra au bon marché aussi PAPIER BRUN, à CARTOUCHES, etc...

A LOUER, possession au 1er mai prochain, une superbe MAISON à TROIS ÉTAGES située Grande Rue St. Jacques... 3 février 1836.

10000 DE RECOMPENSE. Vu qu'il a été fait une tentative d'incendier, dans la nuit de Samedi dernier, le 23 du courant, à trois différentes fois, les MAGASINS de MM. PETER M'GILL et cie. et qu'il n'y a nul doute que ce ne soit l'acte d'un incendier...

A VENDRE AUX PRIX COUTANTS L. & H. LIONAIS. Vis-à-vis le Palais de Justice, No. 61. On offre très sincèrement au Public en général pour le très libéral encouragement qu'ils ont reçu depuis leur début dans le commerce...

EAU-DE-COLOGNE. On vient de recevoir au MEDICAL ALL No. 69 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice, 600 boîtes véritable EAU-DE-COLOGNE en ligne directe de la célèbre manufacture de M. JEAN MARIE FARINA d'Allemagne...

W. LAWLEY, SCULPTEUR, DOREUR, et FACTEUR DE CADRES DE MIROIRS et de GRAVURES, métré les anciens tableaux et répare ces cadres, etc.

Le Sousigné ayant été nommé tuteur à la succession de feu JOHNSON SIMSON, écrl., en son vivant marchand de la cité de Montréal, prévient toutes les personnes endettées à la dit succession par payer sans délai le montant de leurs dettes respectives à M. JAMES COURT, rue St. Joseph, et toutes les personnes aux quelles la dite succession est endettée sont requises de présenter leur réclamations dûment attestées...

Architecture et Arpentage. M. M. THOMPSON & PARRY, Architecte et Arpenteur, saisissent l'occasion présente, d'offrir leurs services mercantiles, pour l'encouragement bien flatter qu'ils continuent à recevoir de leurs amis et du public en général et en même temps, ils les informent respectueusement, qu'ils continuent à tenir leur bureau, dans la grande rue du faubourg de Québec, où les messieurs qui désirent bâtir ou faire des changements peuvent avoir des dessins convenables tagés de la commodité, de l'élegance et de l'économie. Des estimations faites avec soin sont jointes au plan, si on le désire, et MM. T. & P. assurent avec confiance qu'on pourra se reposer sur leurs estimations et exécuter leurs plans sans dépenses additionnelles, avec les meilleurs matériaux et la main d'œuvre la plus parfaite. M. T. & P. feront des notes spéciales sur les divers ouvrages artificiels et des instructions pour les contrats notariés ainsi que de leurs occupations professionnelles, ainsi que du mesurément des ouvrages, de la direction des bâtiments et de l'entreprise dans la quelle ils espèrent satisfaire entièrement le public par leur attention soutenue, et ils se flattent que leur assiduité, leur ponctualité leur prix modéré, leur méritent la continuation de la faveur publique qu'ils ont si libéralement éprouvée.

CONDITIONS DE L'AMI DU PEUPLE. Ce Journal paraît deux fois par semaine, le Mercredi et le Samedi, matin. Le prix de l'abonnement est de 20c. par année, payable par semestre et d'avance non compris frais de port. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leurs arriérés. On s'abonne au bureau, rue Notre-Dame, vis-à-vis du Palais de Justice. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

A VENDRE A CONTITUT. Trente emplacements, dans le Village de St. Louis, côté du Sud, de la rivière de la Chizgan, près de l'église et des moulins à vent à se. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sousigné, à son manoir de Lachenaie. J. PANGMAN. Manoir de Lachenaie, 7 nov. 1835.

L'ALLIANCE. ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRE CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU, ASSURANCES SUR LA VIE. Par la dite compagnie au bureau du sousigné agent à Montréal. C TAIT.

A LOUER. DEUX belles MAISONS neuves en briques, situées dans la rue Sanguine, à une très petite distance du marché à neuf. Ces maisons sont très bien élevées pour des familles respectables. Pour les particularités s'adresser au sousigné Possession sera donnée au 1er Novembre prochain. GEORGE JOHNSTON.

AGENTS. D. S. LIMOGES, TERREBONNE L. B. ANDRÉ, TROIS-RIVIÈRES J. L. CONSTANT, ST. THÉRÈSE CHARLES ÉMOND, BERTHIER JOHN E. LEODEL, ST. JEAN JOSEPH ABRAHAM, ST. PHILIPPE J. CRÉBASSA, WILLIAM HENRY J. BRUNEL, ST. HYACINTHE JOS. BOURRETT, RIVIÈRE-DU-LOUP DR. O'DOHERTY, ST. EUSTACHE FRS. MIGNAULT, ST. DENIS TH. LEMAY, ST. MARIE J. M. A. RAYMOND, L'APRAPHIE P. OGILVIE, CHAMBLAY ISAAC JONES, L'ASSOMPTION H. F. CHARLENOIS, VAUDREUIL P. D'ORSÈNNES, ST. ROCK Wm. BERNIER, QUÉBEC M. BERNIER, ST. PASCHAL J. W. D. PARENT, COTEAU DU LAC DA. MOORE, HALLOWELL U C L. O. DE HERTFEL, ST. ANDRÉ CEMU PIEZ, etc. etc.

Table with 4 columns: Demandeurs, Défendeurs, Intervenants, Situation, Contenant, Tenant d'un côté, De l'autre côté, Jour, etc. Lists names and details of legal proceedings.

DES VENTES PAR LE SHERIFF, POUR LE MOIS D'AVRIL 1836. TABLEAU